



La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie élabore depuis mi 2022 son
Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
« Ensemble créons moins de déchets »

QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

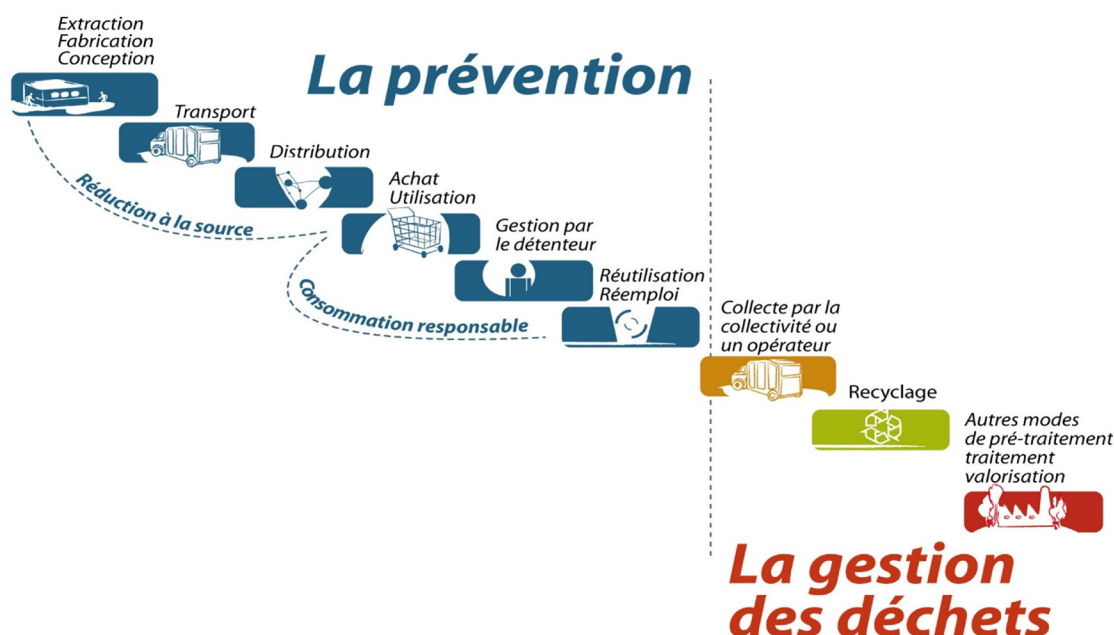
La prévention est définie comme « les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet ».

La prévention des déchets est à dissocier du tri, de la collecte, du recyclage et de la valorisation puisqu'elle intervient en amont de toutes ces opérations.

La prévention est présentée comme **prioritaire** dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Les enjeux de la réduction des déchets sont multiples :

- Une économie de matières premières épuisables
- La limitation des impacts sur l'environnement et la santé
- Une meilleure maîtrise des coûts liés au traitement du déchet



QU'EST-CE QU'UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS (PLPDMA) ?

Un PLPDMA consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un **ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs** définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment **en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés**.

Un PLPDMA permet ainsi de :

- territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

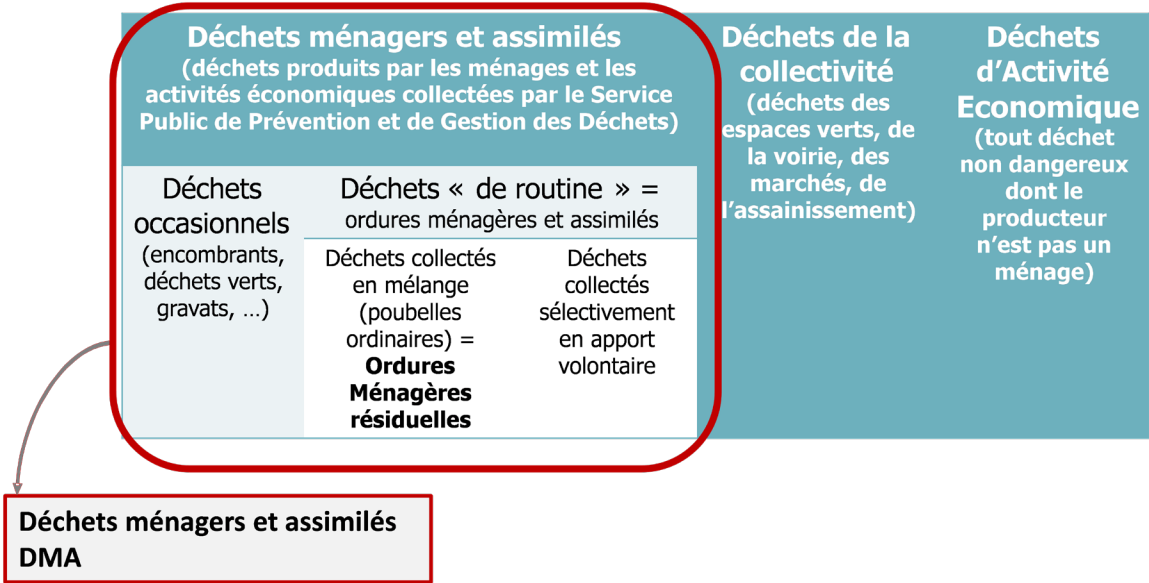
Le nom donné au PLPDMA de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est « **Ensemble, créons moins de déchets** ».



QUELS DÉCHETS SONT CONCERNÉS ?

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont les **déchets produits par les ménages et les activités économiques**, puis collectés par le service public d'élimination des déchets (de façon régulière ou occasionnelle). Il s'agit donc des ordures ménagères résiduelles, du verre, de la collecte sélective en multimatériaux et des déchets collectés en déchèterie.

Le périmètre des déchets assimilés **s'étend aux déchets des entreprises** (artisans, commerçants, etc.) **et du secteur tertiaire** (administrations, hôpitaux, etc.) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets



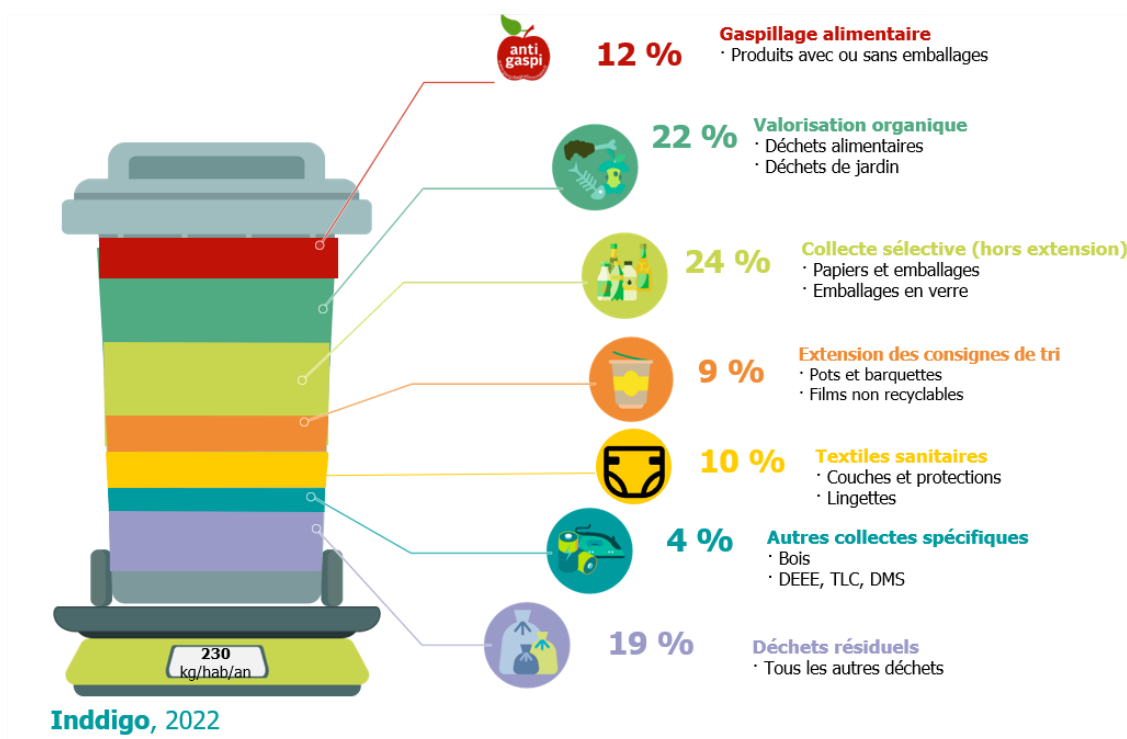
LA PRODUCTION DE DÉCHETS

EN 2021

La **production de déchets ménagers et assimilés sur le territoire en 2021 est de 555 kg/hab**, répartie selon les flux suivants (les flux sur fond bleu sont collectés en déchèterie) :

Flux	kg/hab	%
Ordures Ménagères Résiduelles	230	42%
Encombrants + incinérables + mobilier	58	11%
Déchets végétaux	55	10%
Gravats	47	8%
Verre	38	7%
Bois	33	6%
Papiers/emballages	30	5%
Déchets des professionnels	17	3%
Métaux	14	2%
Déchets d'Équipements Electrique et Electronique	9	2%
Cartons	9	2%
Plâtre	6	1%
Textiles, Linges et Chaussures	3	1%
Déchets dangereux	3	1%
Autres flux	2	0%
Total	555	

La caractérisation réalisée en 2021 sur les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise) a permis de **connaître leur composition** :

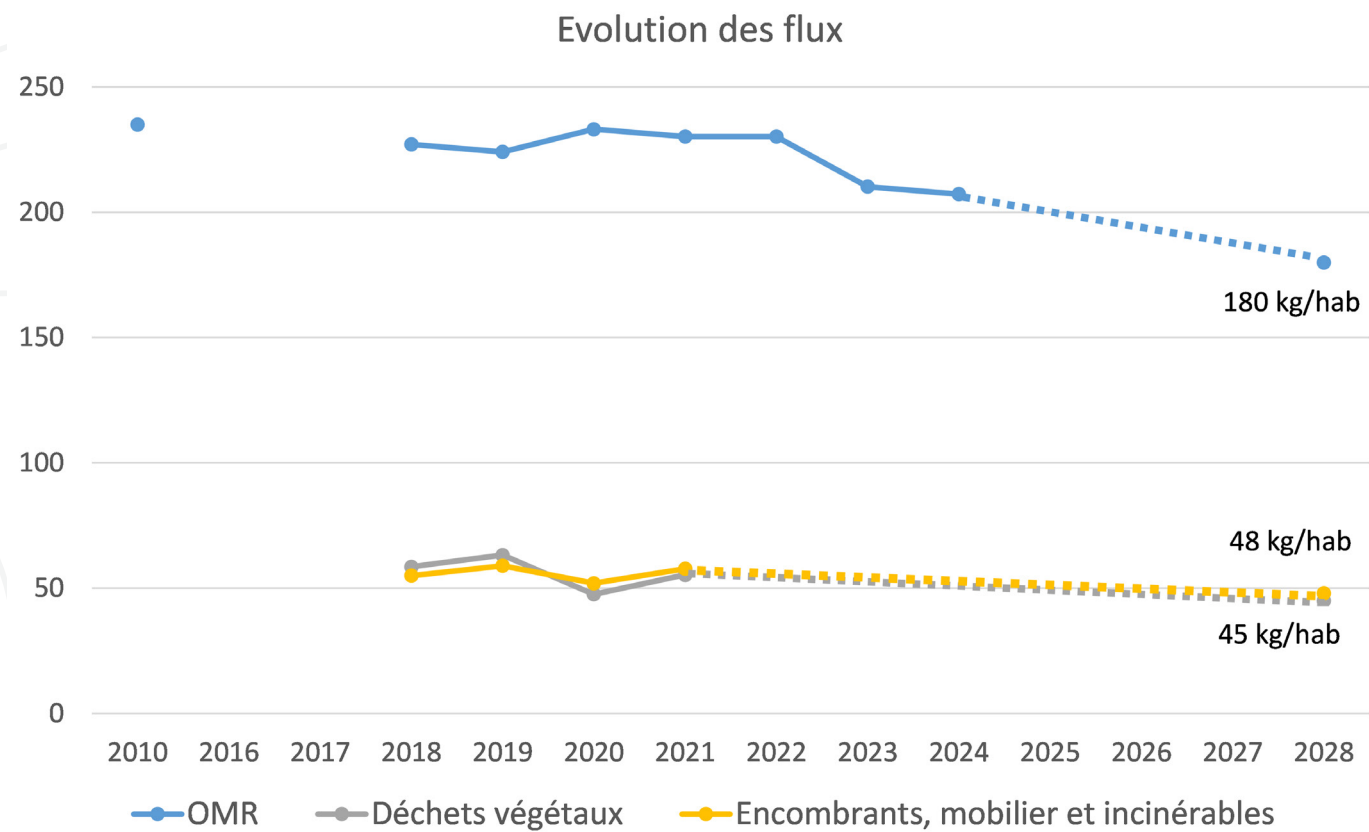


LES OBJECTIFS DU PLPDMA

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie s'inscrit dans le respect de la réglementation. L'objectif est donc de tendre vers **l'objectif de diminution globale de 15% des DMA (=Déchets Ménagers et Assimilés)** par habitants entre 2010 et 2030, ce qui signifie pour le territoire **atteindre 456 kg/hab de DMA en 2028**, fin du PLPDMA.

Pour se conformer à cet objectif de diminution, des objectifs par flux ont été définis :

- pour les Omr (**Ordures Ménagères Résiduelles**), passer de 230 à 180 kg/hab, soit - 50 kg/hab,
- pour les déchets végétaux, passer de 55 à 45 kg/hab, soit - 10 kg/hab,
- pour les encombrants / incinérables / mobilier, passer de 58 à 48 kg/hab, soit - 10 kg/hab.



8 AXES THÉMATIQUES & 21 ACTIONS

Le PLPDMA de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie comporte 21 actions, réparties selon 8 axes thématiques.

Axes	N° Action	Action
Être éco-exemplaire	1	Développer l'éco-exemplarité de Rumilly Terre de Savoie et de ses communes
Sensibiliser	2	Communiquer sur le PLPDMA, ses objectifs, le sens, les enjeux
	3	Identifier les besoins des associations pour la mise en place d'actions de prévention des déchets au sein de leur organisation et lors de manifestations
	4	Sensibiliser le grand public au zéro déchet
Utiliser les instruments économiques	5	Travailler sur le mode de facturation du service rendu aux professionnels
Lutter contre le gaspillage alimentaire	6	Réduire le gaspillage dans la restauration scolaire
	7	Réaliser des groupes de travail auprès des restaurateurs sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	8	Faciliter le broyage à domicile
	9	Créer des zones de broyage sur le territoire
	10	Sensibiliser les bailleurs, les syndicats et autres à l'entretien des espaces verts
	11	Poursuivre le développement du compostage
Augmenter la durée de vie des produits	12	Projet de création d'une recyclerie, réflexion sur l'opportunité de créer une matériauthèque dans la future recyclerie, réflexion sur le réemploi des cartons
	13	Mise en relation d'usagers locataires au sein de logements collectifs, échanges de mobilier, électro...
	14	Réaliser un répertoire de toutes les solutions de réparation et réemploi existantes : couturiers, réparateurs, donneries, vide-greniers
	15	Créer de nouveaux événements de réparation et de réemploi
Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	16	Favoriser, promouvoir la consommation en vrac
	17	Rapprocher les lieux d'achats alimentaires des lieux d'habitation des ménages
	18	Communiquer, promouvoir les textiles sanitaires et couches lavables
	19	Poursuivre la diffusion du stop pub
Réduire les déchets des entreprises	20	Analyser les données sur les apports des professionnels en déchèterie
	21	Réaliser des enquêtes, des diagnostics et sensibilisations auprès des entreprises sur la gestion de leurs déchets et d'autres thèmes du Plan Climat

Ces actions seront mises en œuvre lors des **6 ans de durée du PLPDMA**. Un suivi annuel sera réalisé.

POUR ALLER + LOIN

CONSULTER LE PROGRAMME COMPLET

>> sur notre site internet : <http://www.rumilly-terredesavoie.fr/Environnement/Prevention-et-valorisation-des-dechets>

>> à la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
3, place de la Manufacture - 74150 Rumilly

>> à l'accueil de votre commune.

CONSULTATION PUBLIQUE DU 24.04 AU 15.05

Comment laisser un commentaire ou poser une question ?

Par mail

>> dechets@rumilly-terredesavoie.fr ;

Format manuscrit

>> Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Service Prévention et Valorisation des Déchets

3, place de la Manufacture - BP 69 - 74152 Rumilly Cedex

>> à l'accueil de votre mairie.

Votez pour 3 actions

Votez ici pour 3 actions:

<https://forms.gle/6yuo3CoYf1RMcB8MA>

Vos propositions et votes seront présentés à la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi lors de la révision et bilan annuel du Programme Local de Prévention « Ensemble, créons moins de déchets » pour la prise en compte de ces propositions dans le plan d'action et son calendrier

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

3, place de la Manufacture - BP 69 | 74152 Rumilly Cedex | 04 50 01 87 00